

Après de nombreux échanges avec la mairie et l'école, de nombreuses réunions, nous avons à ce jour réussi à obtenir quelques aménagements appréciables qui limiteront au moins les risques d'accidents ; nettoyage du trottoir en face de l'école, mise en place de plots le long de la piste cyclable, aménagement d'une zone de dépose-minute, et dernièrement, d'un terre-plein central évitant les demi-tours dangereux.

A présent, nous ne pouvons espérer d'autres financements de la part des pouvoirs publics.

Après concertation, le responsable de la voirie en mairie met en garde les parents sur le point suivant ; en aucun cas, ni la mairie, ni la police ne toléreront le stationnement sur la piste cyclable. Si les parents s'y stationnent, compte-tenu du code de la route, ils sont en stationnement dangereux et prennent donc le risque d'être verbalisés. La mairie ne propose pas d'autres solutions à court terme et c'est aux parents de se débrouiller. Covoiturage, stationnement rue du Molinel, décalage des horaires (pour ceux qui le peuvent 16h15) regroupement des parents un peu plus loin avec une seule maman pour prendre un groupe d'enfants à la grille (ce qui permet aux mamans ayant des tout-petits d'attendre dans leur voiture) etc.

Il semble important de rappeler encore et encore que la circulation, **les demi-tours et le stationnement chemin du Verseau sont strictement interdits**. La société Promod tolère pour l'instant le passage des élèves pour rejoindre le boulevard, mais sachez que si un jour, cette facilité disparaissait, la faute en reviendrait aux contrevenants à cette règle. Vous serez alors quelques-uns à être responsables de la gêne de nombreux de nos enfants.

Les conducteurs de 2-roues sont également concernés, d'autant plus qu'ils sont vulnérables, mais responsables de la conduite de leur engin. Il sont tenus de respecter la limite de vitesse à 30km/h, ne pas doubler les files de voitures à l'arrêt et de se méfier des chaussées glissantes.